CE 31 Mai 2006 Ordre des avocats au barreau de paris

Par **splash**, le **01/11/2007** à **16:45**

voilà [color=red:3aru7xwr]je n'ai pas à commenter cet arrêt[/color:3aru7xwr], mais il est dans mon cour, et j'ai vraiment du mal à le comprendre, je trouve que cela part dans tous les sens. Pour tout vous dire, je n'ai même pas compris l'idée principale, je dois vraiment pas être douée.. :(Image not found or type unknown
alor un peu d'aide ne serait pas de refus..[/color]

Par **jeeecy**, le **01/11/2007** à **17:08**

as tu fait une fiche d'arret sur cet arret?

Par **splash**, le **02/11/2007** à **20:34**

oui effectivement je fais une fiche d'arrêt mais je ne le comprend toujours pas, malheureusement, j'ai eu beau y passer 2 h encore aujourd'hui, [color=red:2kvtklk0]je ne vois vraiment pas sa portée[/color:2kvtklk0]. les faits je les comprends, c'est déja ca![/color]

Par **Superboy**, le **02/11/2007** à **22:32**

Apparemment, c'est sur les contrats de partenariat pubblic-privé(PPP). D'après ce que j'ai compris tu as un article 2 qui permet d'apporter une aide aux personnes publiques lors de la conclusion d'un PPP. ET les avocats de Paris voulaient l'annuler car selon eux cela allait amener l'Etat a conclure le contrat à la place de la personne publique qui demande l'aide. La mission est rattaché au ministère des finances.
Le CE dit que l'Etat a en charge la mission d'intérêt général et que cette mission y concourt et qu'elle n'a pas pour but de conclure le contrat à la place de la personne publique.

Par **laureline88**, le **10/11/2007** à **17:57**

personnelement j'ai un commmentaire d'arrêt à faire dessus et c'est l'horreur totale! je n'ai rien compris au cours qui en traite et les manuels n'y consacrent pas plus de 2 lignes.

la moindre aide serai la bien venue!!!

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés